

## Projet de loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) Réponse du PSN à la consultation

Le rapport très (trop technique) n'appelle pas de remarques particulières de notre part, si ce n'est :

Remarque formelle : le tableau synoptique (annexe 1) n'est pas lisible du fait que les changements proposés ne sont pas clairement indiqués (en gras ou souligné par ex.). Ce qui est supprimé devrait aussi être tracé.

- 1. La participation prévue au résultat en faveur de l'Etat (art. 89) nous paraît tout à fait raisonnable
- 2. Modification de l'art. 11, respectivement nouvel art. 10 : le commentaire en page 5 manque de clarté, ce qui fait que nous ne voyons pas quelle est la motivation qui se trouve derrière ce changement.
- 3. Art. 6 : nous ne comprenons pas l'intérêt du commentaire puisque les alinéas 1 et 2 n'ont pas changé.